

Rapport de la commission traitant du préavis intercommunal n° 17-2012

Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires Avenue du Censuy – Rue du Léman

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le 28 juin 2012 au Centre Technique Communal (CTC).

Tous les membres sont présents, à savoir :

Mesdames Line ROUYET, Simone SZENYAN et

Messieurs Jacques BERTHOUD, Gérard DUPERREX, Rémy PETITPIERRE, Didier VIENET, Cemal OZCAN

ainsi que Mme Gisèle MARTIN, Présidente-rapporteuse.

La présidente ouvre la séance, en précisant que ce préavis fait suite aux précédents préavis, sous la rubrique « Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre » et donne la parole aux représentants de la Municipalité.

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta MAYSTRE et Monsieur Jean-François CLEMENT, accompagnés de Monsieur Christophe SARDA, chef du service des travaux.

Monsieur Ch. Sarda prend la parole pour nous faire l'historique de ces travaux, avec les précisions qui se trouvent dans le texte du préavis sous point 1. Sous point 2 du préavis, il est précisé que les travaux seront effectués en partant d'un périmètre se situant entre les bâtiments de la piscine et de l'avenue du Léman ainsi que du stade du Censuy et du parking. L'arrivée de la ligne 25 contraint la Commune à effectuer la mise en séparatif de ce tronçon, raison d'un appel d'offre auprès de trois bureaux d'ingénieurs pour la réalisation d'un système séparatif du secteur « Avenue du Censuy – Rue du Léman ». Ces travaux doivent être terminés avant l'arrivée de la ligne 25 qui sera électrifiée.

Afin de réaliser le système séparatif de ce quartier, de nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires doivent être construits. Le premier sera raccordé au collecteur d'eaux usées communal (Broye) qui est raccordé à la station d'épuration de Vidy.

Le collecteur existant, au vu de son état, sera mis hors service et remplacé par un nouveau collecteur d'eaux claires qui se déversera dans le ruisseau de Broye canalisé, puis dans la Mèbre.

Chaque propriétaire riverain sera contacté avant les travaux de manière à ce qu'il puisse se déterminer sur l'opportunité d'effectuer la mise en séparatif de sa propriété à la suite des ouvrages communaux ou dans le délai de deux ans imparti dès la réalisation des collecteurs.

Le quartier avenue du Censuy – rue du Léman inférieur est actuellement en système unitaire, ce qui signifie que les eaux claires (pluie) et les eaux usées sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées. Ce processus surcharge le système notamment en cas d'orage, et cette quantité d'eau supplémentaire se déverse dans la Mèbre par un déversoir d'orage, et contribue de ce fait à la pollution des eaux du Léman dans la Baie de Vidy.

Le descriptif du projet figure dans le préavis sous point 3 et s'explique de lui-même.

Les dépenses d'investissement pour la construction des collecteurs EU et EC dans le secteur « Avenue du Censuy – Rue du Léman » se montent à fr. 1'012'000.00.

En cas d'acceptation de ce préavis, ce montant pourra être prélevé sur le compte 9289.01 « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux. »

Pour rappel, ce fonds est alimenté par une taxe. Pour chaque mètre cube d'eau (1'000 litres) vendu au prix de fr. 1.95 le m³, une taxe d'épuration est perçue. Une partie alimente un fonds affecté soit, le fonds « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux. » Au 31 décembre 2011, ce fonds affecté s'élève à frs. 12'404'784.09.

Les commissaires se posent la question de savoir si, au vu de la durée des travaux et de l'emprise sur les trottoirs et l'accès aux propriétés privées, si des mesures seront prises afin de garantir cheminements et accès motorisés. Monsieur Sarda répond que tout est prévu afin de l'accès de toutes les propriétés privées ou publiques soient accessibles durant toute la période des travaux.

Un commissaire pose la question de la coordination avec d'autres services susceptibles d'utiliser les mêmes fouilles. Il lui est répondu que les contacts sont assez développés sur le plan régional.

La question des mesures prises en cas d'inondations, font partie de décisions adoptées dans le cadre de l'agglomération.

Une fois les questions épuisées, la Commission a pris congé de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée, les commissaires acceptent les conclusions du préavis à l'unanimité.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis n° 17-2012 de la Municipalité du 4 juin 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur « Avenue du Censuy – Avenue du Léman ».
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de fr. 1'012'000.00 TTC.

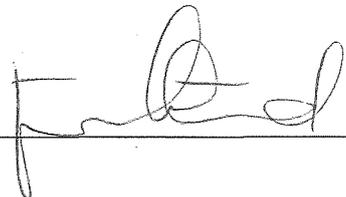
Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte n° 3861.5010.142 « Avenue du Censuy – Rue du Léman – collecteur ».

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte n° 9280.01 «réseau d'évacuation et d'épuration des eaux.»

Les commissaires :

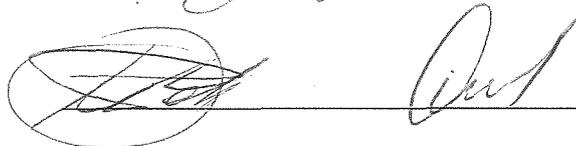
BERTHOUD Jacques



DUPERREX Gérard



OZCAN Cemal



PETITPIERRE Rémy

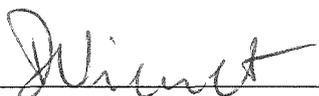


ROUYET Line

SZENYAN Simone



VIENET Didier



MARTIN Gisèle, présidente